

## LA VIOLENCE NE FAIT PAS PARTIE DE VOS TÂCHES!

Il vous est peut-être déjà arrivé d'être témoin ou victime de violence dans le cadre de votre travail. Souvent, vous hésitez à déclarer un événement de violence verbale ou une agression mineure. Cette hésitation peut venir notamment de la crainte de représailles, le manque de soutien, de la condition de l'usager ou un sentiment que ce qui fut vécu ne justifie pas une déclaration.

Que ce soient des agressions répétées ou uniques, les victimes peuvent vivre toutes sortes de réactions et d'émotions, tel que : l'anxiété, un sentiment de vulnérabilité, la peur, la frustration, la honte, un trouble du sommeil, etc. Afin d'empêcher que ces événements entraînent des conséquences sur vous, il est donc important d'en parler à votre employeur.

La déclaration d'événement lui permettra de faire de la prévention et d'empêcher que d'autres situations de violence arrivent.



### Voici quelques conseils pour vous permettre de vous préparer en cas de situation de violence :

- Demeurez calme, gardez une distance sécuritaire avec l'usager;
- Ne pas hausser le ton, utilisez des mots simples et gardez un ton neutre;
- Dans le cas de violence verbale, laissez la personne exprimer ses besoins ou voir comment elle peut être aidée;
- Important, si la situation vous rend inconfortable, vous êtes en droit de quitter les lieux. Avisez votre superviseur immédiatement.

Sachez qu'à la suite d'une situation de violence, vous êtes en droit de porter plainte.

La violence est  
explicable, mais jamais  
acceptable, vous ne  
devez pas la tolérer.  
Déclarez!